



## AVIS PUBLIC

### AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

#### CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

##### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QU'au cours d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue, par visioconférence le **mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 à 19 h**, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure portant sur la propriété située au 5500, boulevard Lasalle, laquelle est constituée du lot 1 938 739 du cadastre du Québec.

La demande vise à permettre l'installation d'équipements mécaniques sur le toit à une distance inférieure à deux fois la hauteur de ceux-ci par rapport au mur de façade, et ce, contrairement à l'article 181 du *Règlement de zonage* (1700) qui prévoit que toute unité de mécanique installée sur un toit doit être en retrait du mur de façade à une distance supérieure ou égale à deux fois sa hauteur, cette dernière étant mesurée à partir du toit du bâtiment jusqu'au sommet de l'unité en question. Cette demande, si elle était acceptée, aurait donc pour effet de :

**permettre des retraits de 1,44 m pour les unités de traitement de l'air (UTA) au lieu 7,28 m et des retraits de 4,76 m et 4,69 m pour les cabanons au lieu de 10,32 m et 9,70 m.**

Conformément à l'Arrêté ministériel n° 2020-074, la consultation publique normalement prévue à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Ainsi, tout intéressé pourra, au cours de la période s'étendant **du 11 au 25 mai 2021** transmettre par écrit à l'arrondissement tout commentaire ou poser toute question concernant cette demande de dérogation mineure.

Toute question ou tout commentaire adressé au conseil d'arrondissement doit être transmis:

- 1° par voie électronique en utilisant le [formulaire](#) prévu à cette fin;
- 2° par courrier à l'adresse suivante :

Consultation écrite – demande de dérogation mineure  
Bureau du secrétaire d'arrondissement  
4555, rue de Verdun, bureau 104  
Montréal (Québec) H4G 1M4

3° par le dépôt dans la chute de courrier située à l'avant du Bureau d'arrondissement (même adresse que celle mentionnée ci-dessus).

Durant cette période de consultation écrite, l'arrondissement tentera de répondre aux questions posées au fur et à mesure qu'elles seront reçues. Toute personne intéressée est invitée à consulter la [documentation](#) relative à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 4 mai 2021.

Mario Gerbeau  
Secrétaire d'arrondissement